



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



en période de confinement

Déplacement des femmes victimes de violences

Pour tout déplacement relatif à une prise en charge des violences, les victimes peuvent utiliser l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "déplacements pour motif familial impérieux".

La prise de plainte des victimes : reste une priorité dans le cadre du confinement

Privilégiez la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



Par sms

Intervenants sociaux en police et gendarmerie : par entretien téléphonique ou courriel

Hôtel de police de Metz

☎ 06.20.03.29.27

✉ sissung.f@association-aiem.fr

Commissariat de police de Thionville

☎ 03.82.53.39.80 poste 157217

✉ victime-thionville@interieur.gouv.fr

Commissariats de police de Forbach, de Freyming-Merlabach et Saint-Avold

☎ 06 20 03 29 73

✉ iscg@cmsea.asso.fr

Gendarmeries de Boulay, Bouzonville, Creutzwald, Behren Les Forbach et Farébersviller

☎ 06 27 53 61 81

✉ iscg@cmsea.asso.fr

Gendarmeries de Fameck et Uckange

☎ 06 27 36 36 05

✉ intervenant-social-cgdthionville@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de Maizières les Metz

☎ 06.07.15.09.28

✉ balmer.d@association-aiem.fr

Accueil et écoute

Inform'elles – AIEM Metz : ☎ 03 87 35 05 64 Entretiens téléphoniques les lundis, mardis mercredis de 9h à 12h et lundis jeudis vendredis de 14h à 17h

ATAV Thionville : ☎ 03 82 59 20 03 Entretiens téléphoniques du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

SAPVC – CMSEA Forbach : ☎ 03 87 84 83 29 Entretiens téléphoniques les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h30 et de 13h à 16h

CIDFF de Metz Thionville : Information juridique et accès aux droits ☎ 03 87 76 03 48 du lundi au vendredi de 9 à 12h30 et de 13h30 à 17h ou par mail à contact@cidffmetz.fr pour prendre RV.

CIDFF de Moselle-Est : Information juridique et accès aux droits

A Forbach : ☎ 09 52 68 27 78 - 📧 cidff57juristes@gmail.com

les lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h à 13h

A Sarreguemines : ☎ 09.52.04.51.48 - 📧 cidff.antenne.sarreg@free.fr

les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h15 à 12h et de 14h à 17h30, les vendredis de 8h15 à 12h et de 13h45 à 15h

La plateforme nationale d'écoute et d'orientation

☎ **39 19**

est accessible pour les victimes et les témoins
du lundi au samedi de 9h00 à 19h00



Hébergement

L'hébergement des femmes victimes de violences reste prioritaire pour le 115.

Ligne partenaire du 115 : 03 87 32 38 56 – 115.moselle@est-accompagnement.fr

Dispositif Mobile Violences : transport vers le lieu d'hébergement.

Ligne partenaire du 115 : 03 87 32 38 56 ou par mail fvv@est-accompagnement.fr

L'éviction du conjoint violent reste une priorité des Parquets. Leur hébergement via le 115 est également possible.

Fonctionnement des parquets

En cas de situations graves ou urgentes :

- TJ de Metz : n° de tél. de la permanence du TTR : 03 87 56 76 33 – 06 85 22 68 71

- TJ de Sarreguemines : adresse mail de la permanence du TTR : permanence.pr.tj-sarreguemines@justice.fr

- TJ de Thionville : n° de tél. de la permanence du TTR : 03 82 56 28 20 – 06 83 83 72 97

Téléphone Grave Danger

Les 3 tribunaux judiciaires (TJ) de Moselle continuent à attribuer des TGD.

- Pour le ressort du TJ de Metz :

prendre contact avec Inform'elles – AIEM : 03 87 35 05 64

- Pour le ressort du TJ de Sarreguemines :
prendre contact avec l'association Proximité : 06 85 75 17 74
- Pour le ressort du TJ de Thionville :
prendre contact avec l'association Athènes : 06 17 40 31 81

Ordonnance de protection

L'ordonnance de protection est prévue dans le plan de continuité d'activité des Juges aux Affaires Familiales et fait partie des urgences.

Se rapprocher des avocat.e.s pour renseigner le [cerfa](#) ; pour les victimes qui n'ont pas d'avocat.e.s, se rapprocher des lieux d'écoute et d'accueil, qui pourront les mettre en lien avec des avocat.e.s.